

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 3 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est (sont) également présent (s) :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation de signature - Acte de vente d'une partie du lot numéro 4 341 770 à Ymco Mont-Orignal inc.
 - 4.2 Autorisation de signature - Convention concernant la mise à niveau de l'étang aéré au Mont-Orignal avec Ymco Mont-Orignal inc.
 - 4.3 Adoption de la "Politique d'utilisation des véhicules municipaux".
 - 4.4 Autorisation de signature - Lettre d'entente à intervenir avec le syndicat local concernant la reconnaissance de l'ancienneté complète lors de l'attribution de la prime de départ (article 34.03 de la convention collective).
 - 4.5 Dépôt par la direction générale - Justification de modification(s) apportée(s) au contrat de réfection de l'Édifice municipal en référence aux directives de changement numéros 4 rév 3 et 12 rév 3, 17 rév 1, 20 et 24.
 - 4.6 Autorisation signataire - Formulaire de demande au YMCA d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)" - Dossier numéro 00027859-1 - Année 2019.
 - 5.2 Résolution d'embauche et autorisation de signature - Entente de service pour la brigade scolaire pour l'année 2019-2020.
 - 5.3 Résolution pour l'engagement de la municipalité concernant la mise aux normes du bâtiment de dégrillage fin de boues de fosses septiques de Ste-Germaine-Station en 2020.
6. **DOSSIER(S)- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

:

- 6.1 Demande de démolition - M. Clément Jacques pour l'immeuble sis au 86, chemin du Lac, lot numéro 3 601 720, zone 12-H, à Lac-Etchemin.
- 6.2 Demande de dérogation mineure no. 2019-118 - M. Mike Pouliot et Mme Jessica St-Hilaire-Bouchard, pour le 183, route 276, lots numéros 4 341 583 et 4 341 598, zone 60-A/ILOT, à Lac-Etchemin.
- 6.3 Autorisation d'approprier, à même l'excédent accumulé affecté « Fonds vert », une somme de 892 \$ au fonds général de l'année 2019 pour les coûts reliés à l'affichage de l'information sur le lavage de bateaux et pour la ressource affectée à la protection du lac en période estivale.
- 6.4 Engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin concernant le projet d'ensemble résidentiel au Mont-Original par le promoteur Ymco Mont-Original inc.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec l'association du "Hockey mineur des Etchemins" pour la saison 2019-2020.
- 7.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" pour la saison 2019-2020.
- 7.3 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.4 Adjudication du mandat d'ingénierie pour la construction d'un parc de planches à roulettes - Travaux de la mise à niveau des infrastructures des terrains sportifs de la 1^{re} Avenue.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

- a) Programme de partenariat - 2^e édition la Soirée reconnaissance Hommage aux ressources humaines de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.
- b) Tournoi-bénéfice du Club de golf Lac-Etchemin présenté par Desjardins.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

172-09-2019

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

173-09-2019

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

174-09-2019

4.1

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE DU LOT NUMÉRO 4 341 770 À YMCO MONT-ORIGINAL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'acte de vente d'une partie du lot numéro 4 341 770 en faveur de Ymco Mont-Original inc.;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer l'acte de vente et/ou tout autre document à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

175-09-2019

4.2

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DE L'ÉTANG AÉRÉ AU MONT-ORIGINAL AVEC YMCO MONT-ORIGINAL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe la convention à intervenir avec Ymco Mont-Original inc. concernant la mise à niveau de l'étang aéré au Mont-Original;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer la convention et/ou tout autre document à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

176-09-2019
4.3

ADOPTION DE LA "POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX"

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin veut se doter d'une politique concernant l'utilisation des véhicules municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte la "Politique d'utilisation des véhicules municipaux", tel que déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

177-09-2019
4.4

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP SECTION LOCALE 2903 CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ COMPLÈTE LORS DE L'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE DÉPART

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente à intervenir avec le SCFP section locale 2903 concernant la reconnaissance de l'ancienneté complète lors de l'attribution de la prime de départ (article 34.03 de la convention collective);

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer la lettre d'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

4.5

DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE - JUSTIFICATION DE MODIFICATION(S) APPORTÉE(S) AU CONTRAT DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL EN RÉFÉRENCE AUX DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 4 RÉV 3 ET 12 RÉV 3, 17 RÉV 1, 20 ET 24

En conformité avec l'article 9.1.1 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de justification de la modification au contrat de réfection de l'Édifice municipal qui consiste en un montant additionnel audit contrat de 57 720,18 \$ plus les taxes applicables (directive de changement no 4 rév 3 : 20 417,26 \$ plus les taxes applicables, directive de changement no 12 rév 3 : 31 465,95 \$ plus les taxes applicables, directive de changement no 17 rév 1 : 1 437,84 \$ plus les taxes applicables, directive de changement no 20 : 2 807,76 \$ plus les taxes applicables et directive de changement no 24 : 1 591,37 \$ plus les taxes applicables.

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

178-09-2019
4.6

AUTORISATION SIGNATAIRE - FORMULAIRE DE DEMANDE AU YMCA D'ACCREDITATION AU PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES DE QUÉBEC

Considérant que le ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le "Programme des travaux compensatoires";

Considérant que ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

Considérant que certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

Considérant qu'il est offert à la Municipalité de Lac-Etchemin d'être accréditée au "Programme des travaux compensatoires de Québec";

Considérant qu'à l'occasion certains citoyennes et citoyens de Lac-Etchemin peuvent être appelés à participer à ce programme;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au YMCA d'être accréditée afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyennes et ses citoyens puissent avoir accès au "Programme des travaux compensatoires de Québec";

QUE M. José Poulin, gérant d'aréna/animation loisirs et sport, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, le formulaire de demande d'accréditation au "Programme des travaux compensatoires de Québec".

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

179-09-2019
5.1

ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)" – DOSSIER NUMÉRO 00027859-1 - ANNÉE 2019

Considérant que dans la lettre datée du 9 août 2019, le ministre délégué aux transports et responsable de la région de L'Estrie, M. François Bonnardel, a répondu favorablement à la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration" - Année 2019 en accordant une aide financière de 13 450 \$;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 163 822 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

180-09-2019
5.2

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE -
ENTENTE DE SERVICE POUR LA BRIGADE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE
2019-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE
LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme l'engagement de Mme Réjeanne Breton et M. Michel Rodrigue comme brigadiers scolaires, le tout effectif à la date d'embauche soit le 30 août 2019.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise, par la présente résolution, la signature d'une entente de service pour la brigade scolaire pour l'année 2019-2020;

QUE les termes de l'entente de service soient acceptés par la direction générale et fassent partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité lesdites ententes à intervenir entre la municipalité et Mme Réjeanne Breton et M. Michel Rodrigue pour l'année 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

181-09-2019
5.3

**RÉSOLUTION POUR L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
CONCERNANT LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT DE
DÉGRILLAGE FIN DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DE STE-
GERMAINE-STATION**

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance de la demande d'autorisation concernant l'ajout d'un nouveau système de dégrillage à la réception des boues de fosses septiques et de la réception de façon contrôlée en période hivernale de fosses de rétention (urgence seulement) ainsi que de la lettre du MDDELCC en date du 12 septembre 2018 et qu'elle désire la finaliser auprès du MDDELCC afin d'accroître la qualité des boues produites;

Attendu que les interventions visées sont en partenariat avec la MRC des Etchemins selon l'entente signée en date du 8 septembre 1994;

Attendu que le ministère de l'Environnement demande à ce que des modifications soient faites afin de favoriser la nitrification dans les étangs en période estivale et que le fait de retirer les boues accumulées, dans les étangs, est un excellent moyen d'y arriver;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin appuie la demande de certificat d'autorisation de la MRC des Etchemins et confirme son engagement à faire réaliser les travaux de vidange des boues de l'étang no.1 d'ici la fin mai 2020 (point 4 de la lettre du 12 septembre 2018);

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts pour la vidange et des coûts d'exploitation continus de l'usine d'épuration;

QUE la municipalité s'engage à tenir un registre contenant la nature, le volume et la provenance de toutes les matières reçues ainsi que la destination des boues déshydratées en autant que la MRC s'engage elle-même à fournir les rapports contenant lesdites informations à la municipalité (point 8 de la lettre du 12 septembre

2018);

QUE la municipalité est en accord à ce que la MRC des Etchemins inclut dans sa demande de certificat la mention que des eaux de fosses de rétention soient redirigées directement vers la station d'épuration en saison hivernale (janvier, février et mars) à une fréquence de 2.6 fosses par jour (point 10 de la lettre du 12 septembre 2018).

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

182-09-2019
6.1

DEMANDE DE DÉMOLITION - M. CLÉMENT JACQUES POUR L'IMMEUBLE SIS AU 86, CHEMIN DU LAC, LOT NUMÉRO 3 601 720, ZONE 12-H, À LAC-ETCHEMIN

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par M. Clément Jacques qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 86, chemin du Lac, localisé dans la zone 12-H;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 28 août 2019 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée);

Considérant qu'un avis public a été publié le 5 août 2019 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposée dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 86, chemin du Lac, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par la reconstruction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur les mêmes fondations, et ce, conformément aux documents déposés par le demandeur en date du 2 août 2019;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin d'une lettre de l'institution financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

183-09-2019
6.2

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2019-118 - M. MIKE POULIOT ET MME JESSICA ST-HILAIRE-BOUCHARD, POUR LE 183, ROUTE 276, LOTS NUMÉROS 4 341 583 ET 4 341 598, ZONE 60-A/ILOT, À LAC-ETCHEMIN

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 6 août 2019;

Considérant que la demande de dérogation a pour effet de permettre l'implantation d'une galerie de 3,66 mètres de profondeur dans la cour avant, lorsque la norme prévoit 1,8 mètre, à l'article 9.1 du règlement de zonage 62-2006;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant l'espace restreint (largeur du terrain étroite) et le relief du terrain (roc à l'arrière);

Considérant que le bâtiment est implanté très loin de la route (49,70 mètres) et que la galerie s'harmonise bien avec le milieu environnant (milieu rural);

Considérant que le droit de vue pourra être respecté;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019-118 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

184-09-2019
6.3

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ « FONDS VERT », UNE SOMME DE 892 \$ AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2019 POUR LES COÛTS RELIÉS À LA L'AFFICHAGE DE L'INFORMATION SUR LE LAVAGE DE BATEAUX ET POUR LA RESSOURCE AFFECTÉE À LA PROTECTION DU LAC EN PÉRIODE ESTIVALE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent accumulé affecté « Fonds vert » de la

Municipalité de Lac-Etchemin, la somme de 892 \$ au fonds général de l'année 2019 pour les dépenses suivantes : achat et installation de panneaux et bannières concernant le lavage de bateaux (400 \$) et pour la ressource affectée à la protection du lac (bandes riveraines et vignettes de bateaux) en période estivale (492 \$).

Adoptée à l'unanimité.

185-09-2019
6.4

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AU MONT-ORIGINAL PAR LE PROMOTEUR YMCO MONT-ORIGINAL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à respecter les nouveaux objectifs environnementaux de rejet, à mettre en œuvre le programme de suivi, à aviser sans délai le MELCC lorsque survient un déversement ou une autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement (panne, bris, défaillance, etc.), à transmettre les résultats de suivi des stations d'épuration municipales qui doivent être transmis au ministère par l'entremise du système SOMAEU et à transmettre le chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications à la station d'épuration.

Adoptée à l'unanimité.

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

186-09-2019
7.1

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DU "HOCKEY MINEUR DES ETCHEMINS" POUR LA SAISON 2019-2020

Considérant le désir commun de la municipalité et de l'association du "Hockey mineur des Etchemins" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'association du "Hockey mineur des Etchemins" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

187-09-2019
7.2

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE "LES PATINEURS VOLANTS" POUR LA SAISON 2019-2020

Considérant le désir commun de la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

188-09-2019
7.3

ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR LOISIR ET CULTURE"

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des activités régulières et des activités estivales de façon distincte;

Considérant que le service des loisirs culture et vie communautaire propose une nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs et en recommande l'adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

189-09-2019
7.4

ADJUDICATION DU MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES - TRAVAUX DE LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DES TERRAINS SPORTIFS DE LA 1^{RE} AVENUE

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide gouvernementale dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV pour son projet de mise à niveau des infrastructures sportives de la 1^{re} Avenue;

Considérant que suite à la réception de l'autorisation de principe du ministère, la prochaine étape consiste à obtenir l'autorisation finale du ministère visant à confirmer la nature et l'étendue des travaux par rapport à l'autorisation de principe;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation auprès de quatre (4) soumissionnaires pour un mandat d'ingénierie en deux étapes pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour la construction d'un parc de planches à roulettes dans le cadre de la mise à niveau des infrastructures des terrains sportifs de la 1^{re} Avenue, selon les spécifications du devis;

Considérant que la municipalité a procédé à l'analyse des quatre (4) soumissions reçues dans les délais et en toute conformité selon le devis, soit :

Soumissionnaire	Étape 1 Prix (avant les taxes)	Étape 2 Prix (avant les taxes)	Prix total (avec les taxes)
WSP Canada inc. (Saint-Georges)	3 950,00 \$	3 450,00 \$	8 508,15 \$
Équip Solutions Génie (Saint-Georges)	7 500,00 \$	3 500,00 \$	12 647,25 \$
CIMA+ (Québec)	8 000,00 \$	6 500,00 \$	16 671,38 \$
Les Services EXP inc. (Lévis)	11 350,00 \$	9 270,00 \$	23 707,85 \$

Considérant que le mandat d'ingénierie est ventilé en deux (2) étapes; premièrement la préparation des plans et devis, d'un estimé des coûts détaillés du projet ainsi que la préparation technique du devis d'appel d'offres, et deuxièmement, la surveillance des travaux ainsi que l'attestation de conformité des travaux;

Considérant que la réalisation des travaux soit la 2^e étape du mandat est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation finale du ministère dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement les offres reçues et recommande l'adjudication du mandat à la firme "WSP Canada inc." pour un montant forfaitaire de 8 508,15 \$ (taxes incluses) selon les spécifications du devis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "WSP Canada inc." l'adjudication du mandat d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'un parc de planches à roulettes dans le cadre de la mise à niveau des infrastructures des terrains sportifs de la 1^{re} Avenue pour un montant 8 508,15 \$ (taxes incluses) et ce en référence aux montants déposés.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

190-09-2019

9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS
DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour août 2019 pour la somme de 577 777,27 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 195 190,38 \$ et déboursés directs : 382 586,89 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

14 août 2019

Lettre de remerciements de la part de Mme Johanne Têtu, organisatrice bénévole du Camp musical et culturel des Etchemins 2019 à la direction des loisirs, Jude Emond, au gérant d'aréna, M. José Poulin ainsi que toute l'équipe administrative de la Municipalité de Lac-Etchemin pour tout le soutien ce qui a permis la réalisation de cette 3^e édition.

Merci également au maire, M. Camil Turmel, pour son appui ainsi que M. Sébastien Ouellet, maire suppléant, pour sa présence au spectacle de clôture et des mercis à tous les jeunes inscrits ainsi qu'à leur parent, à l'équipe des professeurs et au personnel de soutien et merci aux commanditaires pour l'aide financière

apportée. Une 4^e édition aura lieu en 2020.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

191-09-2019
11.1-a) **PARTICIPATION AU PROGRAMME DE PARTENARIAT - 2^E ÉDITION DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE HOMMAGE AUX RESSOURCES HUMAINES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BELLECHASSE-ETCHEMINS**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à une inscription au coût de 75 \$ plus les taxes applicables à titre de participation à la 2^e édition de la Soirée reconnaissance Hommage aux ressources humaines de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.

Adoptée à l'unanimité

192-09-2019
11.1-b) **Étant donné que M. le conseiller Guyda Deblois considère qu'il a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite aide financière le concerne à titre de président du Club de golf Lac-Etchemin, ce dernier se retire de toutes les discussions pour le point 11.1-b) et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; il quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.**

TOURNOI-BÉNÉFICE DU CLUB DE GOLF LAC-ETCHEMIN DESJARDINS - 4^E ÉDITION, LE VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 500 \$ à titre de partenaire « Argent » auprès du Club de golf Lac-Etchemin pour la 4^e Édition du tournoi-bénéfice présenté par Desjardins qui aura lieu le 13 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

M. le conseiller Guyda Deblois regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 31, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE TRÉSORIER